

VILLE D'AVION

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation selon l'Appel d'Offres Ouvert en application des articles R2161-1 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Mairie d'AVION - Place Jacques Duclos - 62210 AVION

☎ 03.21.79.44.79 - 📠 03.21.67.75.81 Courriel : marchespublics@ville-avion.fr

Objet du marché : La présente consultation concerne le marché à bons de commande relatif à l'achat de fournitures et de mobiliers divers pour les services municipaux et les écoles de la Ville d'Avion.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire (maximum 2) sous réserve qu'il y ait un nombre suffisant de candidatures et d'offres, les bons de commande sont adressés et attribués aux titulaires du lot en fonction de l'ordre de leur classement selon la méthode dite « en cascade ».

La présente opération est scindée en 5 lots,

Lots	Désignation	Maximum HT annuel
1	Fournitures administratives et bureautiques pour les services de la ville d'Avion	30 000 €
2	Mobiliers de bureau pour les services de la ville d'Avion	30 000 €
3	Fournitures scolaires, d'activité péri scolaires et extrascolaires	100 000 €
4	Manuels scolaires, non scolaires et fichiers pédagogiques	50 000 €
5	Mobiliers scolaires, périscolaires et extra-scolaires	60 000 €

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
30192000-1	Lot 1 : Fournitures de bureau
39130000-2	Lot 2 : Mobiliers de bureau
30192000-1	Lot 3 : Fournitures scolaires
22112000-81	Lot 4 : Manuels scolaires
39160000-1	Lot 5 : Mobiliers scolaires

Possibilité de présenter une offre pour un ou les 5 lots.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de sa date de notification.

Ces marchés sont reconductibles de manière TACITE, trois fois pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de QUATRE ANS.

Critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour les lots 1 et 3 :

Critères	Pondération
1. Valeur technique Le critère « Valeur technique », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :	50.0 %
1.1 Qualité des produits Le sous-critère « <i>Qualité des produits</i> » noté sur 20 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique du candidat des éléments suivants : - Fiches techniques et/ou le catalogue en vigueur des produits qu'il propose (10 pts) - Présence de produits éco-labellisés (10 pts)	20.0 %
1.2 Qualité du suivi commercial des prestations Le sous-critère « <i>Qualité du suivi commercial des prestations</i> » noté sur 20 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique : - Désignation d'un interlocuteur dédié (3 pts) - Suivi des gammes de produits et des commandes (3 pts) - Gestion des stocks disponibles (% des produits du BPU en stock) (3 pts), - Présentation du SAV (2 pts) - Sa gestion (3 pts) - Ses délais d'intervention (urgente ..) (3 pts) - Ses délais de restitution des fournitures reprises (échange en cas de produits défectueux ou d'erreurs de commande) (3 pts) et tout autre élément susceptible d'être pris en compte pour l'analyse de ce sous critère	20.0 %
1.3 Facilité d'utilisation de la plateforme mise à disposition pour passer des commandes par voie dématérialisée Le sous-critère « <i>Facilité d'utilisation de la plateforme mise à disposition pour passer des commandes par voie dématérialisée</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique : - Présence d'un guide d'utilisation décrivant les différentes étapes : connexion, consultation, paramétrage, saisies, prises de commande, catalogues personnalisés en ligne, etc. (5 pts) - Un identifiant et un mot de passe à la disposition du Pouvoir Adjudicateur, proposition de formation aux agents publics (5 pts)	10.0 %
2. Délais, Modalités de Livraisons Le critère « Délais, modalités des livraisons », noté sur 30 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :	30.0 %
2.1 Délais et moyens de livraison Le sous-critère « <i>Délais et moyens de livraisons</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :	10.0 %

<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et matériels propres et/ou externalisés dédiés à la livraison des fournitures (5 pts) - Modalités pratiques de gestion des colis et modalités d'organisation du transport par établissement (5 pts) 	
<p>2.2 Conditions de livraison</p> <p>Le sous-critère 2.2 « Conditions de livraison », sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquetage (2 pts) - Bon de livraison (2 pts) - Préparation des livraisons (2 pts) - Transmission des informations et des plannings (2 pts) - Equipe de livraison (2 pts) 	10.0 %
<p>2.3 Délais et fréquence de livraison, en jours calendaires, à compter de la réception du bons de commande</p> <p>Le sous-critère « Délais et fréquence de livraisons en jours calendaires, à compter de la réception du bons de commande », sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les produits inscrits au BPU rn stock (2pts) - Pour les produits inscrits au BPU non stockés (2pts) - Pour des produits en commande spécifiques (2 pts) - Pour une commande de produits inscrits en catalogues (Hors BPU) (2 pts) - Pour une commande urgente (indiquer le nombre d'heures) (2 pts) 	10.0 %
<p>3. Prix des prestations</p> <p>Le critère « Prix des prestations », noté sur 20 points, sera apprécié au regard du montant total TTC indiqué dans le Bordereau des prix unitaires et le Détail Estimatif Quantitatif.</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante, selon la formule suivante :</p> <p>Note = 20 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins disante - MOJ : Montant de l'offre jugée. <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). <p>Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.</p>	20.0 %

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour les lots 2 et 5 :

Critères	Pondération
<p>1/ Valeur technique de l'offre Le critère « Valeur technique », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	50.0 %
<p>1.1 Conformité du mobilier avec notre demande</p> <p>Le sous-critère « <i>Conformité du mobilier avec notre demande</i> », noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	10.0 %
<p>1.2 Qualité technique des produits (écolabel, etc)</p> <p>Le sous-critère « <i>Qualité technique des produits (écolabel, etc)</i> », noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	10.0 %
<p>1.3 Garantie du mobilier</p> <p>Le sous-critère « <i>Garantie du mobilier</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	10.0 %
<p>1.4 Etendue et continuité de la gamme et choix des coloris</p> <p>Le sous-critère « <i>Etendue et continuité de la gamme et choix des coloris</i> », noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	10.0 %
<p>1.5 Description détaillé des moyens mis en œuvre pour conseiller techniquement et accompagner la collectivité dans le choix de nouveaux mobiliers</p> <p>Le sous-critère « <i>Description détaillé des moyens mis en œuvre pour conseiller techniquement et accompagner la collectivité dans le choix de nouveaux mobiliers</i> », noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	10.0 %
<p>2. Prix des prestations Le critère « Prix des prestations », noté sur 30 points, sera apprécié au regard du montant total TTC indiqué dans le Bordereau des prix unitaires et le Détail Quantitatif Estimatif.</p> <p>Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins-disante, selon la formule suivante : Note = 30 x MOMD/MOJ</p> <p>Dans laquelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MOMD : Montant de l'offre la moins-disante - MOJ : Montant de l'offre jugée. <p>La note ainsi obtenue sera arrondie à 2 chiffres après la virgule. Les arrondis seront traités de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la troisième décimale est comprise entre 0 et 4 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est inchangée (arrondi par défaut). - Si la troisième décimale est comprise entre 5 et 9 (ces valeurs incluses), la deuxième décimale est augmentée d'une unité (arrondi par excès). <p>Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.</p>	30.0 %

<p>3. Délai de fabrication, mise en place du mobilier après réception du bon de commande</p> <p>Le critère « Délais de fabrication, mise en place du mobilier après réception du bon de commande », noté sur 20 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	20.0 %
<p>3.1 Délais de fabrication à compter de la réception d'un bon de commande</p> <p>Le sous-critère « <i>Délais de fabrication à compter de la réception d'un bon de commande</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	10.0 %
<p>3.2 Modalités de livraison du mobilier</p> <p>Le sous-critère « <i>Modalités de livraison du mobilier</i> » noté sur 5 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique.</p>	5.0 %
<p>3.3 Modalités de mise en place et de montage du mobilier</p> <p>Le sous-critère « <i>Modalités de mise en place et de montage du mobilier</i> » noté sur 5 points, sera évalué sur la base des éléments présentés dans le mémoire technique.</p>	5.0 %

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour le lot 4 :

Critères	Pondération
<p>1. Valeur technique</p> <p>Le critère « Valeur technique », noté sur 50 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	50.0 %
<p>1.1 Diversité des produits proposés</p> <p>Le sous-critère « <i>Diversité des produits proposés</i> » noté sur 20 points, sera évalué sur la base de la présentation dans le mémoire technique du candidat notamment de l'élément suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'éditions diffusées en adéquation avec nos besoins 	20.0 %
<p>1.2 Qualité du suivi commercial des prestations</p> <p>Le sous-critère « <i>Qualité du suivi commercial des prestations</i> » noté sur 20 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Désignation d'un interlocuteur dédié (3 pts) - Suivi des gammes de produits et des commandes (3 pts) - Gestion des stocks disponibles (% des produits du BPU en stock) (3 pts) - Présentation du SAV (2 pts) - Sa gestion (3 pts) - Ses délais d'intervention (urgente ..) (3 pts) - Ses délais de restitution des fournitures reprises (échange en cas de produits défectueux ou d'erreurs de commande) (3 pts) <p>et tout autre élément susceptible d'être pris en compte pour l'analyse de ce sous critère</p>	20.0%
<p>1.3 Facilité d'utilisation de la plateforme mise à disposition pour passer des commandes par voie dématérialisée</p>	10.0 %

<p>Le sous-critère « <i>Facilité d'utilisation de la plateforme mise à disposition pour passer des commandes par voie dématérialisée</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présence d'un guide d'utilisation décrivant les différentes étapes : connexion, consultation, paramétrage, saisies, prises de commande, catalogues personnalisés en ligne, etc. (5 pts) - Un identifiant et un mot de passe à la disposition du Pouvoir Adjudicateur, proposition de formation aux agents publics (5 pts) 	
<p>2. Délais, Modalités et moyens de Livraisons des manuels scolaires Le critère « Délais, Modalités et moyens de Livraisons des manuels scolaires », noté sur 30 points, sera apprécié selon les sous-critères énoncés ci-dessous et sur la base du mémoire technique remis par le candidat dans le cadre de son offre :</p>	30.0 %
<p style="text-align: center;"><i>2.1 Délais et moyens de livraison</i></p> <p>Le sous-critère « <i>Délais et moyens de livraisons</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et matériels propres et/ou externalisés dédiés à la livraison des manuels (5 pts) - Modalités pratiques de gestion des colis et modalité d'organisation du transport par établissement (5 pts) 	<i>10.0 %</i>
<p style="text-align: center;"><i>2.2 Conditions de livraison</i></p> <p>Le sous-critère « <i>Conditions de livraison</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etiquetage (2 pts) - Bon de livraison (2 pts) - Préparation des livraisons (2 pts) - Transmission des informations et des plannings (2 pts) - Equipe de livraison (2 pts) 	<i>10.0 %</i>
<p style="text-align: center;"><i>2.3 Délais et fréquence de livraison, en jours calendaires, à compter de la réception du bons de commande</i></p> <p>Le sous-critère « <i>Délais et fréquence de livraisons, en jours calendaires, à compter de la réception du bons de commande</i> » noté sur 10 points, sera évalué sur la base des éléments suivants indiqués dans le mémoire technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les produits inscrits au BPU rn stock (2pts) - Pour les produits inscrits au BPU non stockés (2pts) - Pour des produits en commande spécifiques (2 pts) - Pour une commande de produits inscrits en catalogues (hors BPU) (2 pts) - Pour une commande urgente - indiquer le nombre d'heures (2 pts) 	<i>10.0 %</i>
<p>3. Prix des prestations Le critère « Prix des prestations », noté sur 20 points, sera apprécié sur la base des propositions de rabais particuliers (conditions d'application des taux de remise consentis sur les tarifs éditeurs, en dehors de ceux prévu par la loi).</p>	20.0 %

Date limite de réception des offres : Vendredi 2 juin 2023 à 12h00

Le Dossier de Consultation des Entreprises est disponible gratuitement par téléchargement, il est mis à disposition des opérateurs économiques par voie électronique à l'adresse électronique suivante :

<https://marchespublics596280.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=549955&orgAcronyme=c7c>

Date d'envoi de l'avis de publication au BOAMP/JOUE Référence n°23-60181 BOAMP
JOUE FR005/2023-029353 - : 03/05/2023